



Renouvellement d'un bureau par tiers

Par **zoukla**, le **03/04/2019** à **09:40**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

Le règlement intérieur de notre association (sportive) stipule que le bureau est composé au maximum de 15 membres élus pour une durée de 3 ans renouvelable par tiers tous les ans. Comment sont désignés les tiers sortants (tirage au sort du 1er tiers? volontariat?)

Afin de maintenir une bonne cohésion, le dernier tiers doit-il être composé des membres du bureau directeur (Président, vice président, trésorière, secrétaire)?

Merci.

Par **morobar**, le **03/04/2019** à **09:50**

Bonjour,

Chaque administrateur est élu pour 3 ans. Ce n'est pas le bureau, mais le CA qui est élu en assemblée générale.

Le bureau (Président, trésorier, secrétaire, adjoints...) est élu/désigné par le CA.

Si je comprends bien, ici il faut remplacer le "CA" par "bureau" et "bureau" par "bureau directeur".

Mais pour les premiers exercices on mentionne dans les statuts quels administrateurs seront élus pour 1 an, puis 2 et enfin 3.

De sorte qu'à chaque AG le CA soit renouvelé pour un tiers.

Une fois le roulement pris, le mandat reste à 3 ans. EN cas de démission, décès, révocation... il faut suivre les statuts; En général on coopte un administrateur en remplacement pour finir la durée du mandat et non pour 3 ans.

Les mêmes statuts doivent indiquer que le bureau est élu pour UN AN SEULEMENT de sorte

qu'à chaque renouvellement du CA on procède au renouvellement du bureau.

Par **zoukla**, le **03/04/2019** à **11:03**

Bonjour et merci.

Bien compris qu'à chaque AG, le CA (que nous avons appelé Bureau, composé de 15 membres élus) est renouvelé pour un tiers.

Une fois le roulement pris, le mandat reste à 3 ans. Roulement que nous entendons mettre en place.

Vous précisez que pour les premiers exercices on mentionne la durée du mandat des administrateurs (1, 2 ou 3 ans), ce qui permet à chaque AG de renouveler le CA par tiers.

En revanche, lorsque le roulement est pris, vous précisez que le Bureau est élu pour un an seulement (?). Pour maintenir une certaine cohésion, il paraît souhaitable et nécessaire que les 4 personnes composant ce Bureau (Président, vice président, trésorière et secrétaire) puissent être maintenus dans ces fonctions pour la durée du mandat de 3 ans (élus par exemple pour 3 ans en 2019, leur maintien jusqu'en 2022 ne remet pas en cause le roulement adopté).

Votre avis. Merci

Par **Lag0**, le **03/04/2019** à **13:16**

Bonjour,

Je ne comprends pas bien vos questions, toutes les réponses doivent être dans les statuts de l'association !

Ce n'est pas sur un forum dont les membres ignorent la teneur de ces statuts que vous pourrez avoir les réponses.

Par **zoukla**, le **03/04/2019** à **15:57**

Bonjour Lag0,

Lorsqu'on est une petite structure sportive de 150 membres avec un Bureau comprenant 11 membres (peut être 12 lors d'une prochaine assemblée, avec un règlement intérieur (il n'y a pas de statuts proprement dits) indiquant : "Le Bureau (que d'autres appellent le CA) est composé au maximum de 15 membres, élus pour une durée de 3 ans, renouvelable par tiers tous les ans et que prenant la suite, vous constatez que ces dispositions n'ont jamais été mises en application, on essaye de mettre quelque chose en place et ceci à partir de notre AG prévue en septembre 2019.

Le mieux me semble de définir des tiers (4x3) et de mettre en oeuvre le roulement.

Ma demande de précision concernait la composition du 3e tiers (membres qui seront candidats à leur réélection dans 3 ans) qui par souci de maintenir une bonne cohésion, devraient être les 4 membres du bureau (Président, vice président, trésorière et secrétaire).

Désolé de me faire peut être mal comprendre. Le manque d'expérience peut être.

Par **Lag0**, le **03/04/2019** à **16:43**

[citation]il n'y a pas de statuts proprement dits[/citation]

C'est fortement étonnant dans la mesure où les statuts font partie des documents à joindre pour la déclaration initiale de l'association...

Par **morobar**, le **03/04/2019** à **17:20**

En tout état de cause, le renouvellement annuel du bureau parait une bonne chose qui satisfait tout le monde.

Après l'AG, souvent le soir même pendant que des adhérents sortent les bouteilles et les cacahuètes, le CA se réunit et désigne Président....S'ils se représentent et donnent satisfaction tant mieux, sinon oust.